



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr


COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

ANNEE 2024

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative, elle émet des avis, nécessairement préalables à la décision de l'autorité territoriale. L'avis est obligatoirement recueilli mais l'autorité territoriale demeure libre de la décision finale.

Date prévisionnelle	Date limite de RECEPTION des dossiers
Mardi 30 janvier 2024 (matin)	Jeudi 4 janvier 2024
Mardi 26 mars 2024 (matin)	Jeudi 29 février 2024
Mardi 4 juin 2024 Catégorie A et C	<u>Dossiers divers</u>
Mercredi 5 juin 2024 Catégorie B	Lundi 13 mai 2024
Mardi 24 septembre 2024 (matin)	Jeudi 29 août
Mardi 3 décembre 2024 (matin)	Jeudi 7 novembre 2024

 Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite sera reporté à l'ordre du jour de la séance suivante.

Pour vos agents stagiaires, l'avis de la CAP doit être sollicité au préalable en cas de refus de titularisation ou de licenciement en cours de stage.

* Il est à noter que le « Groupe de travail » relatif à la promotion interne 2024 se réunira aux mêmes dates que les CAP de juin 2024. Les dossiers seront à déposer **au plus tard le vendredi 5 avril 2024 à 17H.**